



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 12/06/2025**

Le douze juin deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Rodolphe BORRÉ, Maire-Adjoint.

Date de convocation : 06/06/2025

Nombre de membres en exercice : **16** - Présents : **11** - Votants : **15** dont **4** pouvoirs

Le quorum de 8 élus est atteint

Présents : Mme Françoise MÉNARD, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Linda GABORIAU, M. Christian MAILLARD, Adjoint au Maire, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, M. Vincent CAILLÉ, M. Benoît COUTEAU, M. Sébastien BESSON, Mme Servane CHESNEAU, M. Pascal BOUTON,

Absentes excusées : M. Stéphane ENTÈME qui donne pouvoir à M. Benoît COUTEAU  
Mme Hélène QUÉMÉRÉ qui donne pouvoir à M. Sébastien BESSON  
Mme Gwladys BRANGER qui donne pouvoir à Mme Françoise MÉNARD  
M. Richard LOPEZ qui donne pouvoir à M. Christian MAILLARD

Absente : Mme RAVELEAU DUAUT Magalie

Secrétaire de séance : M. Sébastien BESSON

**2025-06-12-003 – Mise à disposition des salles de la mairie (Elections municipales 2026)**

**Vu** l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

**Considérant** que la commune propose la mise à disposition à titre gracieux des salles de la mairie pour la campagne des futures listes qui voudraient se présenter aux élections municipales de 2026,

**Considérant** que cette mise à disposition est soumise d'une part, au règlement d'utilisation des salles et d'autre part, à la disponibilité de ces salles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la mise à disposition des salles municipales disponibles à titre gracieux selon les règlements d'utilisation en vigueur

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Sébastien BESSON

Le Maire-Adjoint  
M. Rodolphe BORRÉ